

Délibération
2023_13FL

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 1^{er} septembre à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Rosoy se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de Rosoy.

Etaient présents :

Nombre de membres
en exercice :

14

Mesdames : BATTINI Martine, DESTOOP Karim, KURZER Sandra, MANZANARES Elisabeth, PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie
Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, LAFITTE Gérard, LARCHER Ludovic.

Etaient absents excusés : Madame CHAPLY Isabelle,

Nombre de membres
présents

9

Messieurs DESCHRYVER Ludovic, DOUBLET Jacky, GUERY Vincent et LAVRILLOUX Pascal.

Madame Elisabeth MANZANARES a été élue secrétaire de séance.

La bibliothèque de la commune de ROSOY détenait du matériel informatique obsolète (20 ans) ne correspondant plus aux besoins actuels pour assurer son bon fonctionnement.

Nombre de votants :

9

Ainsi, le matériel informatique de la bibliothèque permettant l'accès à la réservation d'ouvrages auprès de la M.D.O (Médiathèque Départementale de l'Oise) et l'enregistrement de nouveaux livres à destination des adhérents a été remplacé.

La facture de la société LDLC pour le remplacement du matériel informatique fait apparaître un montant de 1 138,55 € TTC.

Date de convocation :

18 août 2023

La commune souhaite obtenir une dérogation pour cet achat afin de pouvoir bénéficier d'une subvention.

Le financement proposé est le suivant :

Subvention du Conseil Départemental 38% (du montant H.T soit 948,81 €) : 360,54 €

Financement fonds propres de la commune : 778,01 €

Date d'affichage :

18 août 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet
- Sollicite l'obtention d'une dérogation pour l'achat du matériel avant l'obtention de la subvention
- Adopte le financement proposé
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental
- Prend l'engagement de réaliser cet achat si la subvention sollicitée est accordée
- S'engage d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Objet de la
Délibération :
**Demande de
dérogation et de
subvention
Conseil
Départemental
pour acquisition
de matériel
informatique
destiné à la
bibliothèque de
ROSOY**

Le Maire,
Gérard LAFITTE